

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 207 NOVEMBRE/DECEMBRE 2008

H U M E U R D E B L É

MALDONNE

Les éleveurs de bovins-viande à l'herbe, du Grand Massif Central notamment, demandent que leur soient redistribuée une large partie des aides des céréaliers. Le ministre de l'Agriculture, qui les appuie fortement au nom de l'équité, en a obtenu la possibilité lors du récent accord sur le Bilan de santé de la PAC. Dans ce contexte, il est nécessaire de se pencher sur de récents travaux inédits de l'INRA menés sur les dernières données disponibles du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Selon ces travaux, les disparités de montants moyens d'aides à l'hectare entre exploitations sont beaucoup plus prononcées dans le secteur des bovins-viande à l'herbe que dans les autres. Par ailleurs, à potentiel de valeur ajoutée équivalente, les exploitations de ce secteur reçoivent davantage d'aides et dégagent davantage de revenus que les exploita-

tions de grandes cultures. Et ces écarts s'accroissent quand le potentiel augmente. Enfin, toujours à potentiel de valeur ajoutée équivalente, les aides par actif en bovins-viande à l'herbe sont supérieures à celles qui sont allouées en grandes cultures.

En fait, si les producteurs de céréales passent pour plus aisés, c'est parce que, résultat d'une restructuration incessante, ils sont proportionnellement plus nombreux que leurs confrères à se situer dans les classes élevées de potentiel de valeur ajoutée. Il n'y a aucune raison de taxer cet effort, d'autant plus que les Etats-Unis maintiennent leur arsenal pour permettre à leurs farmers de vendre leurs céréales à prix de dumping. Avant tout, les éleveurs de bovins-viande à l'herbe doivent faire montre de plus de solidarité entre eux.

MARCHÉS

MARCHÉ MONDIAL DU BLÉ : CARTES DE LA CONCURRENCE REBATTUES

Dans un contexte où l'abondance des récoltes 2008 a accru les volumes à vendre dans tous les pays exportateurs de céréales, les cartes de la concurrence ont été rebattues depuis quelque temps sur le marché mondial du blé. Certaines évolutions sont favorables au blé tricolore, d'autres le sont moins.

Le recul de l'euro par rapport au dollar a permis au blé français de retrouver de l'intérêt sur le marché égyptien, sur lequel il avait très peu pénétré durant la campagne céréalière 2007/2008 (1/06/07 - 30/07/08). Premier pays acheteur au monde, l'Egypte est cette année un débouché crucial pour la France, compte tenu du disponible exportable de notre pays. Autre facteur favorable, les blés ukrainiens se voient depuis peu écartés des appels d'offre du Caire pour l'insuffisance de leur qualité cette année.

D'autres paramètres, à l'inverse, ont tendance à aviver la concurrence. La Russie, qui vend beaucoup sur le bassin méditerranéen, est en train de mettre en place des subventions à l'exportation. Et surtout, l'écroulement des tarifs de fret maritime rend plus facile l'accès des marchés proche et moyen-orientaux à des chargements de provenance lointaine. Fin octobre, ces tarifs n'atteignaient plus que 25% de leur niveau à la fin mars.

L'U.E. DÉMANTÈLE SA POLITIQUE DE RÉGULATION DES MARCHÉS CÉRÉALIERS

En dépit des appels à la régulation que suscitent les évolutions générales des marchés, les ministres de l'Agriculture de l'UE ont décidé le 20 novembre dernier d'amputer le dispositif d'achat communautaire à prix minimum sur le marché des céréales à des fins de stockage public.

Pour le blé tendre, ces achats seront désormais plafonnés à 3 millions de tonnes par campagne céréalière. Au-delà, la Commission européenne pourra procéder à des achats

par adjudication au moins disant pour des quantités et à des dates totalement à sa discrétion. Pour les autres céréales -blé dur, orge, maïs- le mécanisme d'achat à prix minimum sera certes maintenu, mais à plafond zéro tonne. Sauf relèvement de ce plafond par le Conseil des ministres de l'Agriculture, il ne pourra y avoir d'achat public que selon le mécanisme d'adjudication ci-dessus.

Au final, le pire a été évité, puisque la Commission européenne souhaitait qu'il subsiste seulement un système d'adjudication, même pour le blé tendre. Mais le plafond de 3 Mt pour cette céréale est sensiblement inférieur aux achats effectués durant certaines campagnes (1998/99, 2004/05) où, de plus, l'UE ne comptait pas encore 27 membres. Compte tenu de l'osmose entre les marchés des diverses céréales, la situation de marché sera désormais très précaire pour l'orge et le maïs en cas de surabondance de blé tendre. Inversement, des disponibilités importantes d'orge et de maïs pèseront sur le prix d'un blé tendre dont les achats publics seront limités.

SÛRETÉ SANITAIRE

TOUJOURS PEU DE RÉSIDUS DE PESTICIDES DANS LES CÉRÉALES FRANÇAISES

La Commission européenne a publié en novembre son étude annuelle sur les résidus de pesticides dans les fruits, légumes et céréales dans les pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Cette étude porte sur l'année 2006. En France, c'est la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF, ministère des Finances) qui procède aux analyses des échantillons. Ceux-ci sont prélevés soit sur des lots indigènes, soit sur des lots importés.

Pour les céréales, 62,7 % des échantillons analysés dans notre pays ne contenaient pas de résidus, contre 52,6 % en moyenne les cinq années précédentes. Un seul échantillon -soit 0,4 % du total- dépassait la limite maximale de résidus autorisée (LMR), une norme très inférieure aux limites toxicologiques.

Comme les années précédentes, les analyses ont montré que les résidus trouvés provenaient essentiellement d'insecticides de stockage et non de produits utilisés aux champs.



AGPB
CÉRÉALIERS DE FRANCE

DÉBATS ET RÉFLEXIONS

LA PLACE DE L'AGRICULTURE DANS LA SOCIÉTÉ VUE PAR NEUF INTELLECTUELS

Passion Céréales, collective d'information sur les filières céréalières, France Betteraves et Proléa ont édité un recueil intitulé « Les Entretien Grandes Cultures-Société » téléchargeable sur www.agriculture-contributive.fr ou disponible sur demande auprès de Passion Céréales en adressant un courriel à d.frezel@passioncereales.fr.

Cette parution s'inscrit dans le cadre du projet "Agriculture contributive" qui, depuis 2006, a sollicité l'expertise de neuf intellectuels (géopoliticien, philosophe, sociologue, politologue, économistes, géographe, anthropologue ou agronome) sur la place de l'agriculture dans la société. Dans ce recueil, tous s'accordent à dire que l'agriculture possède une position stratégique dans le traitement des enjeux alimentaires, économiques, environnementaux, énergétiques et sociaux à l'horizon de 2030. Mais si les atouts de l'agriculture française sont certains pour ces experts, le manque de lisibilité du monde agricole l'est également. Le contexte est propice à une nouvelle relation entre agriculture et société mais la reconnaissance n'est pas acquise pour autant. Selon eux, pour saisir cette opportunité, le monde agricole doit s'afficher acteur de ce changement. Comme les autres grands secteurs d'activité, il doit expliquer son projet pour les années à venir, en étant transparent sur les modes de décision et en assumant les moyens mobilisés pour y parvenir. Beau programme en perspective.

FILIÈRES

BIOPLASTIQUES : UN CREDO D'INDUSTRIELS HAUTEMENT SIGNIFICATIF

Deux familles professionnelles de la plasturgie, les industriels des emballages plastiques et ceux des emballages souples, ont regroupé leurs syndicats respectifs -la CSEMP et UNITES- en un organisme appelé ELIPSO.

Outre le souci d'utiliser le plus efficacement possible les moyens dont disposaient les deux structures -leurs adhérents vendaient aux mêmes secteurs d'activité- c'est également une vision partagée du développement et des mutations de leurs marchés qui a inspiré ce regroupement. Les entreprises qu'elles fédèrent croient en un avenir de leurs fabrications dans lequel, du fait du progrès technologique et de la raréfaction des ressources pétrolières, les bioplastiques prendront une large place et seront fortement vecteurs d'innovation.

Selon les secteurs d'utilisation de leur produits (agroalimentaires, beauté, polystyrène expansé etc.), les 130 entreprises adhérentes du nouveau syndicat réalisent 70 à 90 % du chiffre d'affaires de leur profession. Au total, l'industrie française de l'emballage plastique et souple génère un chiffre d'affaires annuel de 7,1 milliards d'€.

EN FRANCE, NOUVELLE ANNÉE FERTILE EN RAPPROCHEMENTS DE COOPÉRATIVES

Dans le secteur de la mise en marché des grains et de l'approvisionnement des exploitants qui les produisent, les neuf premiers mois de l'année 2008 ont vu une dizaine de rapprochements de coopératives sous forme soit de fusion, soit de constitutions ou extensions d'unions, soit encore de création de filiales communes.

La coopérative de Noailles (60) a fusionné avec l'UCAC (60). CAVAC (85), CEA (17), Eolys (22), Even (29) et Terrena (44) ont créé l'Union Catelys. L'Ardéchoise (07), Bollène-Barjac (84) et Sud Vaucluse ont donné naissance à l'Union Grains du Soleil. Agralys (28) et Epis-Centre (18) ont créé Axéreal. CAM 56 (56), CAPL (49) et Valfrance (60) ont respectivement rejoint les Unions Calliance, Alliance Atlantique Appro et Val Epi. SCAEL (28) et la Coopérative de Bonneval (28) en ont fait de même avec l'Union Terres de France. Enfin, Terrena (44) et Unicopa (22) ont créé une filiale commune. Des annonces officielles d'autres rapprochements étaient attendues en fin d'année.

Ces mouvements sont motivés par la volonté d'utiliser de manière optimale les ressources des coopératives dans la commercialisation des récoltes, l'approvisionnement des agriculteurs et le conseil à leur apporter.

INFOCHIFFRES

LA CHIMIE DU VÉGÉTAL, QU'EST-CE ?

Chimie verte, chimie du végétal, les deux expressions sont parfois confondues. En fait, le concept de chimie verte désigne une chimie plus respectueuse de l'environnement. Au sein de cette chimie verte, une chimie opérant à partir d'agrossources, dite chimie du végétal se distingue d'une chimie conventionnelle optimisée.

La chimie du végétal aboutit à des produits qui se substituent à ceux de la pétrochimie et présentent des propriétés nouvelles telles que la biodégradabilité ou la biocompatibilité. Elle fait appel en particulier au concours de micro-organismes (levures, bactéries, champignons) issus des biotechnologies. Le marché de la chimie du végétal peut être segmenté en trois familles de produits : les bioproduits (lubrifiants, tensioactifs, solvants, peintures, encres, par exemple), les bioplastiques et autres biopolymères et les intermédiaires chimiques (acides, alcools et autres produits qu'utilisent les industries de fabrication).

Perspectives de croissance de la chimie du végétal de 2005 à 2030 (exemples)

Segments	Volumes en kilotonnes/ parts de marché			
	2005	2015	2030	2030/2005
Intermédiaires chimiques	ε	1400 (10%)	6000 (20%)	+ ∞
Biopolymères	10 (0,15%)	900 (12%)	2200 (24%)	x 220
Biolubrifiants	1 (0,12%)	40 (5%)	60 (9%)	x 64
Biotensioactifs	110 (27%)	171 (40%)	210 (45%)	x 2

Source : Alcimed pour ADEME-2007

FRANCE : PARTS DE MARCHÉ DES MODES DE TRANSPORT TERRESTRE DE CÉRÉALES

(millions de tonnes brut - année 2005)

	Destinations domestiques (y.c. ports d'exportation)	Export	Total chargements
Route	42 Mt (79,8 %)	0,7 Mt (8,3 %)	42,7 Mt (70 %)
Fer	7,6 Mt (14,4 %)	2,1 Mt (24,7 %)	9,7 Mt (16 %)
Fluvial	3 Mt (5,7 %)	5,7 Mt (67 %)	8,7 Mt (14 %)

Source : ONIGC

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.